

CONTRIBUONS À LA NATURE EN VILLE

MAISON INDIVIDUELLE



1 Autocollants anti-collisions

2 Nichoir pour martinets

3 Nichoir pour mésanges

4 Nichoir pour hirondelles

5 Abri pour chauves-souris

6 Hôtel à insectes

8 Mangeoire pour oiseaux

9 Muret en pierres sèches

Pour les lézards, insectes, escargots, plantes.

10 Tas de bois

Abri pour la petite faune (oiseaux, hérissons, crapauds, lézards, coléoptères, etc.)

11 Mare temporaire

Favorise la venue des libellules, crapauds, insectes aquatiques, oiseaux, etc.

12 Haie vive

Noisetier, érable champêtre, cornouiller, charme, argousier, saule pourpre, etc.

13 Compost de jardin

14 Prairie fleurie

15 Arbres fruitiers

Pommier, poirier, cerisier, etc.

16 Jardinière de balcon -
Mini-potager

Fruits, plantes aromatiques et nectarifères, etc.

17 Clôture avec passage pour
petite faune

Hérisson, crapaud, etc.

18 Revêtement perméable

Gravier, pavés ajourés, etc.

19 Toiture végétalisée extensive

BÂTIMENT COLLECTIF



?

C'est quoi la biodiversité ?

La biodiversité, c'est la diversité du vivant. Celle-ci comprend la diversité des espèces, des écosystèmes et des gènes.

Pourquoi souhaitons-nous la préserver ?

La diversité des espèces est menacée au niveau mondial, principalement à cause des activités humaines. Au-delà de la disparition de certaines espèces, la perte de la biodiversité engendre également la perte de ressources et services fournis par les écosystèmes et les espèces : eau potable, denrées alimentaires, pollinisation, principes actifs pharmaceutiques, diversité des paysages, régulation climatique, apport en qualité de vie.



CONTRIBUONS À LA NATURE EN VILLE



Chacun peut à son échelle entreprendre des actions pour favoriser le maintien de la biodiversité en contexte urbain et périurbain.

En effet, dans son jardin ou sur son balcon, la mise en place de petites structures faciles à confectionner peut servir à de nombreuses espèces [oiseaux, papillons, lézards, hérissons...].

Ces aménagements remplissent diverses fonctions, comme celles d'abris, de sites de reproduction, de nourrissage et/ou d'hibernation. Ils créent un réseau de relais au sein de la ville permettant la circulation de nombreuses espèces animales comme les reptiles, les amphibiens, les petits mammifères ou encore certains insectes, qui se déplacent seulement sur de petites distances.

Les éléments décrits ci-dessous permettent de favoriser la biodiversité autour de votre habitation, dans votre jardin ou sur votre balcon. Ces actions souvent très simples contribuent à étoffer le réseau écologique nyonnais. [Les numéros inscrits à côté des titres correspondent aux éléments présentés dans l'illustration au verso.]

Haies vives 12

Les haies vives sont des haies composées exclusivement d'arbustes indigènes¹ qui représentent un grand intérêt biologique, en permettant à une faune et flore variées de se développer.

- Prévoir au minimum 5 espèces indigènes¹ différentes.
- Celles-ci présentent une valeur écologique élevée: refuge, nourriture et site de reproduction pour la petite faune [hérissons, oiseaux, amphibiens].
- Favoriser les espèces produisant des fruits.
- Eviter les espèces exotiques.
- Aménager des tas de bois [déchets de coupe] et tas de pierres.
- Créer des ondulations [éviter les haies plantées de manière rectiligne] et/ou varier les largeurs.
- Si un entretien est nécessaire, le prévoir sans pesticides, ni engrais. Intervenir hors périodes de végétation et nidification et par tronçon afin de laisser des zones d'abri pour la faune.
- Permettre le développement d'un ourlet herbacé au pied de la haie.



Prairies 14

Les prairies sont des surfaces enherbées à forte valeur écologique et paysagère.

La mise en place de prairies en remplacement d'un gazon uniforme et régulièrement tondu est possible et favorise le maintien et le développement d'espèces animales et végétales diversifiées [fleurs sauvages, grillons, papillons, etc.].

Il est recommandé d'opter pour des mélanges grainiers produits en Suisse et ne contenant que des espèces indigènes¹. Un mélange de fleur de foin issu de prairies locales du réseau écologique agricole de Nyon est disponible pour ce type d'aménagement [contact : Service travaux, environnement et mobilité, tem@nyon.ch ou 022 316 47 50].

Il est également possible de simplement laisser des coins de pelouse devenir des prairies en limitant le nombre de tontes.

¹ Espèce indigène: espèce présente naturellement dans un lieu.

Gîtes et nichoirs

2 3 4 5 6 7

Pour les gîtes et nichoirs à faune, l'objectif est de créer des sites de reproduction et d'hivernage diversifiés.

Choix de l'emplacement

Sites ensoleillés et à l'abri de la pluie, exposés sud-ouest ou sud-est, ombre et mi-ombre pour les oiseaux, plein soleil pour les chauves-souris.

Hauteur

A partir de 3m pour les oiseaux et les chauves-souris (hors de portée des prédateurs). Pour les oiseaux, on peut

également installer un point d'eau surélevé (soucoupe) pour toute l'année.

Période de réalisation

Dans l'idéal, avant le début du printemps (décembre-janvier).

Gîte à insectes

Il existe différents modèles d'abris à insectes (hôtels à insectes) qui peuvent être combinés (blocs de bois à trous, tiges de plantes creuses, tiges de plantes pleines, morceaux de branches).



Arbres fruitiers haute-tige

15

A condition de posséder un petit coin de jardin ou de pelouse, il est facile et intéressant de planter un ou plusieurs arbres fruitiers adaptés aux conditions locales.

Ces arbres peuvent devenir de véritables réserves de biodiversité et constituer une source de nourriture et d'habitats pour un grand nombre d'espèces (oiseaux, insectes, chauves-souris, etc.).



Toiture végétalisée extensive

19

Ce type de structure présente de nombreux avantages :

- Maintien et développement de la biodiversité en zone urbaine.
- Rétention des eaux de pluie et ralentissement du débit d'évacuation.
- Réduction des îlots de chaleur urbains.
- Epuration des poussières et particules fines polluantes présentes dans l'air et l'eau de pluie.
- Plus-value esthétique et paysagère des bâtiments et une meilleure isolation.
- La mise en place d'une toiture extensive (avec un substrat d'environ 10 cm d'épaisseur pour favoriser une végétation basse) augmente les performances de l'isolation de la toiture et l'entretien est ainsi limité comme pour une toiture en gravier.

Revêtement perméable

18

Un revêtement perméable permet à l'eau de ruissellement de s'infiltrer dans le sol. Ceci amène les avantages suivants :

- Limitation du déversement des eaux de ruissellement dans les réseaux d'assainissement et ainsi de la surcharge des canalisations.
- Diminution de l'effet d'îlot de chaleur des villes.
- Création de micro-habitats pour la faune et la flore.
- Dépollution des eaux de ruissellement par une filtration lente et naturelle, qui est encore améliorée si le revêtement est végétalisé.
- Amélioration de l'esthétique des aménagements.



Mare temporaire

11

Les mares et petits plans d'eau apportent une grande diversité biologique : plantes, insectes aquatiques et amphibiens y trouvent refuge pour se reproduire ou accomplir une partie de leur cycle vital. Les oiseaux et chauves-souris profitent aussi de ces milieux, où ils viennent se nourrir et s'abreuver.

Pour plus de précisions concernant les espèces à privilégier, la mise en place et l'entretien des aménagements en faveur de la biodiversité, vous pouvez vous référer au guide complet intitulé "Aménager en favorisant la biodiversité". Ce guide est disponible auprès de l'administration communale (Service travaux, environnement et mobilité, Service architecture et bâtiments et Service de l'urbanisme), ou sur www.nyon.ch.

TRAVAUX DE RÉNOVATION, ENTRETIEN OU DÉMOLITION DE BÂTIMENTS, À QUOI FAUT-IL FAIRE ATTENTION ?

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Martinet noir					●	●	●	●				
Hirondelle				●	●	●	●	●	●			
Chauve-souris					●	●	●	●	●			

Les travaux de rénovation, démolition, d'entretien de bâtiments, façades ou combles doivent être planifiés en dehors des périodes de nidification ci-dessus. Pour les travaux liés aux arbres, prévoir les travaux en dehors de mars à juillet compris. Pour toute précision ou pour identifier des solutions afin d'éviter des dérangements de la faune, contactez: Service travaux, environnement et mobilité, tem@nyon.ch, tél. 022 316 47 50.